



Peut-on m'expulser de la maison de ma grand-mère ?

Par **alexandra971**, le **16/09/2013** à **17:01**

Bonjour,

Je vis chez ma grand-mère mais elle est décédée cela fait 3 ans déjà. Il y a trois héritiers, ma mère, mon oncle et ma tante. Ma grand-mère était propriétaire de sa maison mais elle n'a pas eu le temps de faire de testament. Mon oncle est parti vivre ailleurs et ne veut plus entendre parler de ses sœurs et ma tante cherche par tous les moyens de me faire expulser de la maison pour la récupérer, elle essaie même d'intimider ma mère.

Donc j'aimerais savoir si étant héritière, ma tante peut-elle me mettre dehors sachant que je ne travaille pas et que je n'ai nulle part où aller. Mon oncle et ma mère refusent de lui céder leur part de leur côté. Pour info, je ne paye que l'eau et l'électricité, peut-elle les faire couper ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **16/09/2013** à **17:24**

bjr,

vous êtes occupant sans titre donc les propriétaires peuvent entamer une procédure pour vous faire expulser.

Ils ne peuvent pas demander la coupure de l'électricité ou de l'eau si les contrats sont à votre nom.

La logique voudrait que vous payiez un loyer, il n'y a aucune raison que les nouveaux propriétaires vous hébergent gratuitement.

Négociez un loyer.

cdt

Par **alexandra971**, le **16/09/2013 à 17:36**

Ma mère et mon oncle ne veulent pas de la maison,il n'y a que ma tante qui souhaite la récupérer. Quelles démarches,ma mère peut-elle entreprendre pour que ma tante ne puisse pas me mettre dehors.Je ne m'y connais pas vraiment en droits mais sans l'accord de mon oncle et ma mère,ma tante ne peut pas faire grand chose,non?

Par **Marion3**, le **16/09/2013 à 18:25**

Bonjour Alexandra,

Votre tante seule, peut engager une procédure et demander sa part sur cette maison (donc vente de la maison)ou elle peut également demander votre expulsion.

Vous n'avez aucun droit sur ce bien.

Ecoutez le conseil d'amatjuris et négociez un loyer.

Cdt